

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Denis PEAUDECERF

Ordre du jour :

- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Eau Potable**
- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement**
- **Convention de mutualisation des frais de transport au gymnase**
- **Remboursement de la CCTHB des frais d'entretien du PAV**
- **Abandon de produits concernant la parcelle n°1**
- **Point sur l'audit de pré adressage**
- **Point sur l'avancement sur le tri des archives communales**
- **Point sur le PLUI**
- **Questions diverses**

• **Présents** : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Yolaine LAUGERAT, Ludovic MAHÉ, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Marie CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Astrid COTTÉ, Denis PEAUDECERF, Germaine DE BENGY, Olivier DE BRIE

• **Absent** :

• **Absents avec pouvoir** : Régis MENNESSIER pouvoir à Régis VAULLERIN
Angélique HUET pouvoir à Marie CALURAUD
Marie-Alvina SKURA pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Françoise JACQUET pouvoir à Anita GUINARD-AKRETCHÉ
Sébastien CHABOT pouvoir à Gilles BENOIT
Jean Baptiste QUINDROIT pouvoir à Olivier DE BRIE
Chrystèl GOND pouvoir à Claudine CHEMIERE

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 02 décembre 2021

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Eau Potable**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport annuel relatif au service de l'Eau Potable, rapport élaboré par la Communauté de communes Terres du Haut Berry suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Gilles Benoit, Maire, présente le rapport annuel 2021 sur lequel figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la présentation du présent rapport
- Donne tous pouvoirs au maire pour appliquer l'article susvisé

➤ **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224.-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif

Présentation de ce rapport élaboré par la Communauté de communes Terres du Haut Berry suite au transfert de la compétence au 1er janvier 2021, par Monsieur Gilles BENOIT, Maire.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfète et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (SISPEA)

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

(www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le Présent rapport est publié et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.service.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indications de performance sur le SISPEA

➤ **Convention de mutualisation des frais de transport au gymnase**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny pour les années scolaires 2020-2021.

Les frais de transports sont évalués à 4,935 € par enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

Soit 90 enfants ayant participé pour l'année 2020-2021, le montant du remboursement s'élève à **444,15 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuvent ce montant
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communes et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

➤ **Remboursement de la CCTHB des frais d'entretien du PAV**

La Communauté de Communes a versé une compensation financière pour le Point d'Apport Volontaire (PAV) pour un montant de 120,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Accepte le remboursement de **120,00 €** par la CDC THB

➤ **Abandon de produits concernant la parcelle n°1**

Suite à l'abandon d'exploitation de la parcelle n°1 par la société GUIGNARD

Monsieur le Maire fait part des deux possibilités proposées par l'ONF, soit laisser sur place les cimes soit proposer à l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 2 abstentions :

- Décide de valider la proposition de l'affouage
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents

➤ **Point sur l'audit de pré adressage**

Toutes les habitations doivent avoir une adresse postale précise, et ce n'est pas le cas sur notre Commune.

Il est nécessaire de créer des noms de rues, d'allées... et de publier un arrêté pour ces nouvelles dénominations.

Un groupe de travail étudie le sujet.

➤ **Point sur l'avancement sur le tri des archives communales**

Depuis début décembre une société tri les archives présentes à la Mairie et les référence dans une base de données.

Les archives antérieures à 1950 seront transférées aux archives départementales après confirmation par une délibération.

Les archives postérieures à 1950 seront gardées à la Mairie.

Une partie sera détruite après accord des archives départementales.

➤ **Point sur le PLUI**

Il est en phase d'élaboration, le projet devrait être soumis au Conseil communautaire prochainement afin d'être ouvert à enquête publique.

➤ **Questions diverses.**

Monsieur le Maire a renouvelé deux contrats communaux d'électricité et a constaté une forte augmentation des prix.

Il est nécessaire de sensibiliser les utilisateurs des bâtiments aux économies d'énergie.

Renouvellement de la convention de transport périscolaire (pause méridienne).

Le transporteur a mis à jour ses tarifs qui ont fortement augmentés.

Les retours sur le bulletin municipal sont excellents, Ludovic MAHÉ en a profité pour remercier chaleureusement Florence MARTIN, Germaine DE BENGY et Pascal RENARD pour leur implication lors de sa réalisation.

Claudine CHEMIERE revient sur la distribution des colis de Noël pour les aînés, très bon accueil des bénéficiaires.

Pour ceux qui avaient choisi le repas, malheureusement annulé étant donné les conditions sanitaires, il y a eu possibilité de recevoir un colis à la place, ce dernier va être mis à disposition à la Mairie à partir du 20 janvier.

Réflexion sur les projets d'investissement de la Commune, tout cela à l'aide d'un tableur permettant de faire des classements suivant différents critères.

Deux réunions sont prévues les 15 et 29 janvier.

Mise en place des 1607 heures annuelles pour les employés communaux.

Un point d'avancement des discussions a été présenté par Monsieur le Maire.

Point sur la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées), le Maire se porte volontaire pour représenter la Commune dans cette commission.

Approbation unanime.

Inauguration de la rue de la Mairie le 27 janvier.

Le prochain Conseil municipal est fixé le **03 février 2022**

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire

Denis PEAUDECERF

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

